

LISTE des Amendes 2009/2010 (Championnat Jeunes)

3.2.7.	non-présentation de la licence	4€
	non-contrôle de la licence (2,50€) avec un maximum de 10€ par match	2€
4.1.1.1.2.	maillot non-conforme par joueur par rencontre	1€
4.1.1.1.4.	numérotation non-conforme par équipe	12,50€
4.1.5.	envoi tardif d'une feuille de match (date du match plus 5 jours est la date limite) et perte d'une feuille de match	20€
	absence d'officiel(pas d'officiel inscrit)	12,50€
	Coach ou arbitre inscrit comme officiel	10€
	absence de signature de l'officiel	5€
4.1.11.1.	forfait déclaré + de 3 jours à l'avance avec confirmation écrite ou par fax ou mail	4€
	forfait déclaré + de 3 jours à l'avance sans confirmation écrite ou par fax ou mail	8€
	forfait déclaré – de 3 jours à l'avance avec confirmation écrite ou par fax ou mail	8€
	forfait déclaré – de 3 jours à l'avance sans confirmation écrite ou par fax ou mail	12€
	forfait non-déclaré	20€
4.1.11.3.	recherches de la Commission des Jeunes quant à des erreurs ou des omissions d'inscription sur la feuille de match (Numéro match, numéro poule ou division, catégorie d'âge, club inscrit au lieu de l'équipe (ex. : VCS – VCL au lieu de VCS1 – VCL2), championnat/coupe)	
	par inscription erronée ou manquante	3€
4.1.11.21. et		
4.2.16.	forfait déclaré par le CA (licence non valable ou infraction du six ou quatre de base)	20€
4.2.12.	forfait général par équipe jeune	75€

5.6.1.	absence de l'arbitre désigné ou de son remplaçant lors d'une rencontre officielle (en catégorie junior hommes et dames)	75€
	non-inscription de l'arbitre sur la feuille de match ou coach ou officiel inscrit comme arbitre	10€
	absence de signature de l'arbitre	3€
5.7.	absence du marqueur de la société désignée (non-inscription sur la feuille de match ou coach inscrit comme marqueur)	10€
	absence de signature du marqueur	3€
	Dispositions générales	
	Non-communication par les sociétés des résultats de manifestations officielles de la Fédération au site de la Flvb	
	première infraction	2,50€
	deuxième infraction	5€
	troisième infraction	7,50€
	quatrième infraction	10€
	toute infraction suivante	12,50€
	utilisation d'une feuille de match senior pour les catégories minimes, scolaires ou cadets)	5€
	absence de signature des capitaines et coachs	3€

Proposition de la Commission des Jeunes quant aux amendes prévues

La Commission des Jeunes est d'avis que les amendes qui sont prévues par la Flvb ainsi que la seule interprétation possible dans plusieurs cas font monter les sommes à payer par les clubs dans des dimensions inadmissibles dans certains cas, car souvent ces fautes sont dues au jeune âge des intervenants (marqueur, arbitre et même officiel) dans le championnat des Jeunes. Pour remédier à ceci la Commission propose la liste suivante à adopter pour le prochain championnat. Cette liste est une entité et est ainsi à accepter ou non en entier.

Quelques explications ainsi que les différences avec la liste existante :

- 3.2.7. non-contrôle de la licence est ramené de 2,50€ à 2 € avec un maximum de 10€ par match (jusqu'à maintenant cette amende pouvait grimper jusqu'à plus de 60€ si deux équipes de 12 joueurs avec coachs s'affrontaient et que les licences n'étaient pas contrôlées)
- 4.1.5. il s'avère important à nos yeux de respecter un certain délai et nous le fixons à 5 jours pour les jeunes
- 4.1.8. importance d'un officiel si la Flvb doit s'informer sur un événement survenu lors d'un match , d'où la haut niveau de cette amende qui reste la même que pour les seniors
absence de signature : cette amende revient plusieurs fois dans la liste. Une feuille de match est un document officiel et doit être traitée de telle façon. Comme tout document elle doit être signée par tous les protagonistes : capitaines, coachs, officiel, marqueur, arbitre
D'autre part il est prévu dans le règlement que l'officiel ne peut avoir d'autre charge que celle de marqueur et non celle de coach ou d'arbitre, d'où l'amende de 10€ . Jusqu'à maintenant dans ces cas-ci l'amende était de 12,50€ pour absence d'officiel
- 4.1.11.1. Les amendes pour forfaits ont été ramenées pour toutes les catégories des Jeunes au même niveau . Elles sont en-dessous de la moyenne des amendes prévues jusqu'à maintenant
- 4.1.11.2. Les recherches étaient jusqu'ici portées en compte à force de 25€ par feuille de match. La Commission des Jeunes propose 3€ par erreur ou omission ce qui reviendra beaucoup moins cher aux clubs
- 5.6.1. l'amende pour absence d'arbitre dans la catégorie juniors restera la même. Pour les autres catégories l'absence d'arbitre sur la feuille de match est plutôt une omission d'inscription et sera facturée dorénavant à hauteur de 10€ et non 75€. D'autre part l'arbitre ne peut en aucun cas avoir une seconde charge : officiel ou coach ou marqueur. Amende prévue 10€ et non plus 75€ pour absence

d'arbitre.

5.7. Idem pour le marqueur : 10€ au lieu de 100€ prévus

La commission a remarqué que certains clubs, toujours les mêmes, utilisent de façon générale les feuilles de match seniors pour les cadets, scolaires et minimes. Nous avons créé une feuille de match spéciale pour ces catégories et nous tenons à ce qu'elle soit utilisée, d'où l'amende de 5€ prévue dorénavant.

Nous espérons que les clubs nous suivent dans ce chemin et pour leur venir à leur rencontre dès à présent, la Commission en accord avec le C.A. de la Flvb a biffé toutes les amendes à hauteur de 75 et 100€ qui ne sont plus prévues dans la nouvelle liste.

Les amendes de la saison 2008/2009 ne seront insérées que dans le premier bilan 2009/2010 car si les clubs veulent nous suivre dans le sens des nouvelles amendes, les grosses amendes ne seront pas comptabilisées rétroactivement pour la saison 2008/2009.